

Les anciens salariés d'ARDENNES FORGE (Nouzonville/08) voient une bonne partie des sommes réclamées par l'Association de garantie des salaires (AGS) effacées alors qu'on leur demandait 560.000 € auparavant. L'organisme n'en réclame désormais plus que 302.000 €, a révélé le média L'Union-L'Ardennais - [SOCIETE DU JOURNAL L'UNION](#) / T : 03.26.50.50.50 - hier jeudi 12 octobre dans l'après-midi. Et ce chiffre pourrait encore baisser. Licenciés en 2008 dans des conditions irrégulières, les anciens salariés étaient sommés de rembourser une très large partie des dommages-intérêts que la justice leur avait accordés il y a 7 ans, en première instance. <http://www.lardennais.fr/accueil-lardennais>